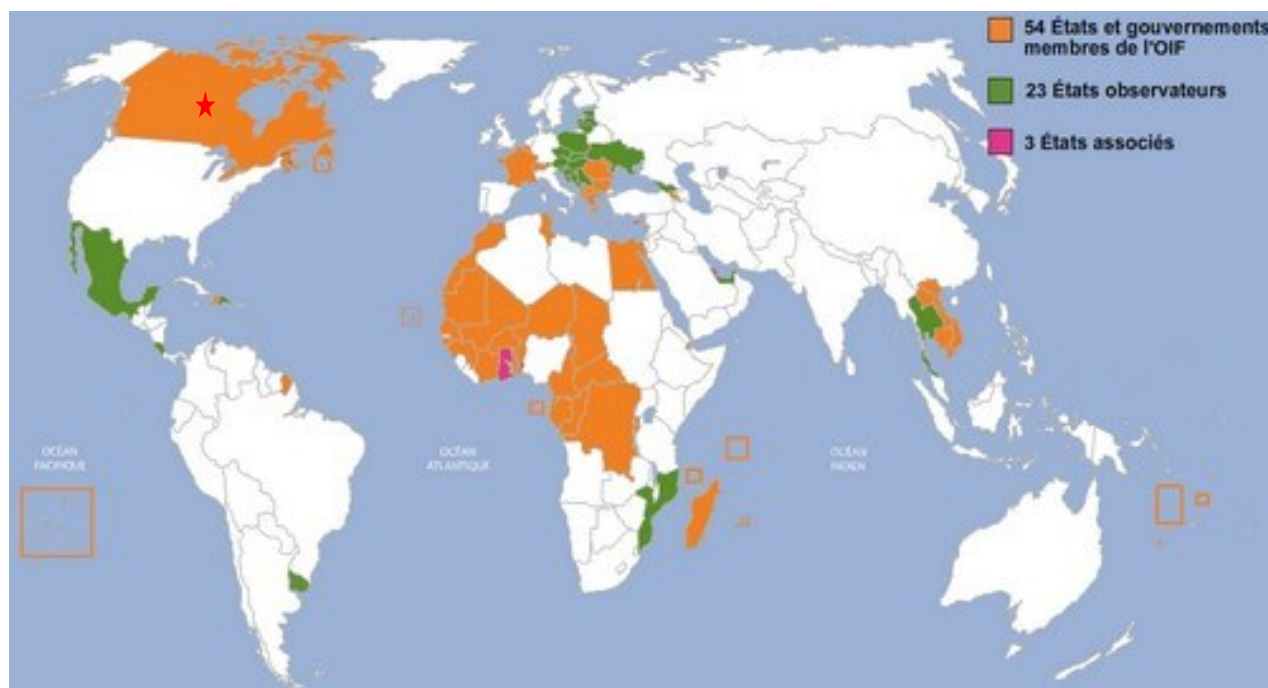


CANADA



Pour l'Égalité Femme - Homme



TABLEAU DE LA SITUATION DE L'ÉGALITÉ FEMME - HOMME

Le Canada est une monarchie constitutionnelle, un État fédéral et une démocratie parlementaire. Le Canada est une fédération constituée de 10 provinces et 3 territoires. Les deux langues officielles au Canada sont le français et l'anglais. Le Gouvernement fédéral est responsable d'assurer la performance économique du pays, ainsi que la défense nationale, le commerce interprovincial et international, l'immigration, le système bancaire et monétaire, le droit pénal et les pêches.

Organisés de la même façon que le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux ont compétence en matière d'éducation, de droits de propriété et de droits civils,

d'administration de la justice, de ressources naturelles à l'intérieur de leurs frontières, de sécurité sociale, de soins de santé et d'institutions municipales. Trois provinces sont membres de la Francophonie : Le Québec, le Nouveau Brunswick et l'Ontario (2018).

Comptant plus de 37 millions d'habitants dont 50,4% de femmes et 4,9 % d'autochtone de plus, le Canada a accueilli plus de 300 000 immigrants¹ en 2018. Il tire profit de la diversité de leurs parcours, ce qui permet d'enrichir en permanence la culture et la société canadiennes.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des nombreux instruments internationaux sur l'égalité femmes-hommes ratifiés par le Canada. La mise en œuvre de ces instruments repose sur des choix politiques, ce qui explique par exemple qu'entre 2006 et 2016 le Canada est passé de la 19^{ème} à la 35^{ème} place dans le classement sur l'écart entre les sexes réalisé par le Forum économique mondial², avant de repasser à la 16^{ème} place en 2018. Depuis 2015, de nouvelles mesures concrètes sont venues renforcer la promotion et la protection des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes, à la fois dans la politique intérieure et étrangère du Canada. Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre de défis restent à relever pour que le Canada atteigne les objectifs de la plateforme de Beijing.

INSTRUMENTS INTERNATIONAUX	CEDEF/CEDAW	Date de signature : 17 juillet 1980
		Date de ratification : 10 décembre 1981
	PROTOCOLE A LA CEDEF	Date de signature : 18 octobre 2002
		Date de ratification : 2002
	PIDESC	Date de ratification : 19 mai 1976

¹ [Statistique canada](#)

² World Economic Forum (2018). [The Global Gender Gap Report 2018](#)

	CDE	Date de signature : 28 mai 1990
		Date de ratification : 13 décembre 1991
	RESOLUTION 1325 ET SUIVANTES	Adhésion
	STATUT DE ROME	Date de signature : 18 décembre 1998
		Date de ratification : 7 juillet 2000
	DECLARATION DE BEIJING ET PROGRAMME D'ACTION DE LA QUATRIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LES FEMMES	Adhésion
	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES NATIONS UNIES (ECOSOC), Commission de la Condition de la Femme. RESOLUTION : « Mettre fin à la mutilation génitale féminine ».	Adhésion
INSTRUMENTS REGIONAUX	LA DECLARATION AMERICAINE DES DROITS ET DEVOIRS DE L'HOMME	Adoption à la Neuvième Conférence Internationale Américaine, Bogota, Colombia 1948
	CONVENTION INTERAMERICAINE SUR LA CONCESSION DES DROITS POLITIQUES A LA FEMME (1948), série des traites OEA, N° 3.	Date de signature : 23 octobre 1991
		Date de ratification : 23 octobre 1991
	CONVENTION INTERAMERICAINE SUR LA CONCESSION DES DROITS POLITIQUES A LA FEMME (1948), série des traites OEA, N° 3.	Date de signature : 23 octobre 1991
		Date de ratification : 23 octobre 1991

ETAT D'HARMONISATION DE LA LEGISLATION NATIONALE AVEC LES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

La Charte canadienne des droits et libertés, adoptée dans le cadre de la *Loi sur la constitution de 1982*, établit la protection constitutionnelle des droits individuels. Aux termes de l'article 15 de la Charte, toute personne a droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, « indépendamment de toute discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques ». L'article 28 de la charte garantit que tous les droits énoncés dans la charte visent les personnes des deux sexes.

Par sa structure politique particulière (gouvernements fédéraux et provinciaux), le Canada a évolué à différents rythmes dans le développement des droits des femmes ; certaines provinces accordant les droits plus rapidement que d'autres. Le Canada s'est doté d'un certain nombre d'instruments juridiques pour garantir l'égalité entre les sexes. Voici ceux qui s'appliquent dans la sphère fédérale :

- En 1953, le Canada adopte la Loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi.
- En 1956, le gouvernement fédéral adopte la Loi sur l'égalité de salaire pour les femmes.
- En 1977, La loi canadienne sur les droits de la personne est adoptée. La loi canadienne sur les droits de la personne de 1977 garantit à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens l'égalité des chances, un traitement équitable et un environnement exempt de discrimination fondée sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial et la situation familiale. La loi interdit en outre les actes discriminatoires dans l'emploi, la fourniture de biens ou de services, les installations ou l'hébergement dans les domaines de compétence fédérale. Cette loi ainsi que le **Code criminel**³ ont été modifiés en 2017 pour intégrer l'expression de genre à la liste des motifs de distinction illicite et pour considérer comme circonstance aggravante le motif basé sur des préjugés ou de la haine fondés sur l'identité ou l'expression de genre.
- En 1986, le gouvernement fédéral adopte la loi sur l'équité en matière d'emploi.

³ [L.C. 2017, ch. 13](#)

- En 2018, la **Loi sur la Semaine de l'égalité des sexes**⁴, instituant la semaine de l'égalité des sexes dispose que la quatrième semaine du mois de septembre est, dans tout le Canada, désignée comme « Semaine de l'égalité des sexes ».
- En 2018 le **Code canadien du travail**, la **Loi sur les relations de travail au Parlement**, et la **Loi n° 1 d'exécution du budget de 2017**⁵ ont été modifiés afin de renforcer le régime visant à prévenir le harcèlement et la violence dans les lieux de travail, notamment le harcèlement et la violence qui sont de nature sexuelle.
- En 2019, la loi sur les indiens⁶ a été modifiée en supprimant l'impossibilité pour une femme de transmettre le « statut d'indien » à ses enfants.

ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES TEXTES SUR L'EGALITE FEMME - HOMME : **MECANISMES INSTITUTIONNELS, AVANCEES ET OBSTACLES DANS** **DIFFERENTS DOMAINES**

Pour la mise en œuvre des textes visant à l'égalité femmes - hommes, le pays s'est doté de plusieurs **mécanismes institutionnels**, parmi lesquels :

- La **Condition féminine Canada** est l'organisme fédéral chargé de la promotion de l'égalité entre les sexes. Elle intervient dans trois domaines prioritaires : la sécurité et la prospérité économiques des femmes ; la participation des femmes à la vie démocratique et au pouvoir et enfin, l'élimination de la violence faite aux femmes et aux filles. Le 13 décembre 2018, **Condition féminine Canada** est devenue, pour la première fois de l'histoire du Canada, un ministère à part entière : le ministère des femmes et de l'égalité des genres⁷. Elle remplit un double rôle. D'une part elle assure la défense et la promotion de l'égalité des genres auprès du gouvernement et des partenaires ainsi que dans la mise en œuvre de l'analyse comparative

⁴ [L.C. 2018, ch. 14 du 21-06-2018, modifiée 04-06-2019](#)

⁵ [L.C. 2018, ch. 22](#)

⁶ Le terme "Indien" est utilisé en raison de son emploi dans le nom de la loi. Nous emploierons le terme "autochtones" dans tout autre contexte.

⁷ <https://cfc-swc.gc.ca/index-fr.html>

entre les sexes à l'échelle du gouvernement (ACS+⁸). D'autre part, elle joue un rôle de financeur pour des projets et des organisations œuvrant à des changements systémiques en lien avec la promotion de l'égalité des genres.

- La **Commission canadienne des droits de la personne**, créée en 1977, enquête sur les plaintes de discrimination et les règle, ou les transmet au Tribunal canadien des droits de la personne afin qu'il statue.
- Dans le rapport À l'aube du XXI^e siècle : Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes (1995), le gouvernement du Canada donne priorité à l'intégration des perspectives féminines dans la conduite des affaires publiques dans sa politique étrangère et intérieure sur l'égalité hommes - femmes et les droits des femmes. **En 2018**, le Canada a adopté une **politique d'aide internationale féministe** qui revendique la promotion de l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles comme moyen le plus efficace pour éliminer la pauvreté et bâtir un monde plus pacifique, inclusif et prospère.
- **En 2019**, le **rapport final d'enquête national sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées**⁹ a été remis, faisant état d'un génocide commis par le Canada, au travers de ses lois, ses politiques et ses pratiques. Un plan d'action dans lequel les femmes autochtones doivent être parties prenantes et porteuses des décisions a été présenté.
- En juin 2012, le gouvernement fédéral a adopté le **Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes**¹⁰.
- En 2017, le Canada a mis en place un **Réseau d'égalité des genres Canada** (REGC) qui est un projet visant à promouvoir l'égalité des genres au Canada. Ce réseau national rassemble des femmes leaders nommées par des organismes communautaires pour collaborer dans le but de développer un plan d'action national pour faire avancer l'égalité des genres (2020)¹¹

⁸ Condition féminine Canada : [ACS+](#)

⁹ Rapport d'enquête national sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées [Rapport final Volume 1b, pp. 189-242](#)

¹⁰ Sécurité publique Canada : [Plan d'action national de lutte contre la traite des personnes](#)

¹¹ www.reseauegalitegenres.ca

- En décembre 2018, le Canada a lancé le centre des statistiques pour le genre, la diversité et l'inclusion¹² afin de combler l'absence de données statistiques sensibles au genre comme à d'autres caractéristiques intersectorielles. Ce centre possède un site internet et a reçu un important financement¹³.

AVANCEES ET OBSTACLES DANS DIFFERENTS DOMAINES

Malgré l'existence du cadre juridique, de mécanismes institutionnels mis en place pour rendre effective l'instauration de l'égalité femmes - hommes au Canada et des avancées notoires, il existe encore, dans divers domaines, de nombreux obstacles qui freinent l'atteinte de cet objectif.

➤ SANTÉ ET SOCIAL

• LES AVANCÉES

Le Canada figure en position enviable sur le plan de la santé. En 2017, les femmes vivant au Canada avaient une espérance de vie de 83,9 ans, contre 79,6 ans pour les hommes¹⁴. Cette bonne santé des femmes cache cependant une grande disparité liée tout particulièrement au contexte social et psychosocial dans lequel vivent ces dernières.

Prise en compte de l'analyse sensible au genre

Alors qu'entre 2006 et 2015 des initiatives développées durant la décennie précédente par la Stratégie pour la santé des femmes¹⁵ avaient été supprimées, notamment la mise en place d'une analyse sexo-spécifique, depuis 2015, le gouvernement fédéral a réaffirmé son soutien à la recherche en santé qui intègre les spécificités liées au genre. L'accès à de telles données permet

¹² Statistique Canada : [Centre des statistiques sur le genre, la diversité et l'inclusion](#)

¹³ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p 77

¹⁴ [Statistique Canada](#)

¹⁵ Gouvernement du Canada, [stratégie pour la santé des femmes](#)

une approche en matière de politique de santé prenant en compte les caractéristiques spécifiques des différents groupes de femmes et est donc de nature à renforcer une action ciblée et porteuse de résultats.

Santé sexuelle et reproductive

Si le Canada ne dispose d'aucune loi encadrant l'avortement, ce dernier n'est pas criminalisé depuis 1988. En 2015, le Canada a autorisé la pilule abortive qui permet notamment de faciliter l'accès à l'avortement dans les régions rurales et reculées¹⁶.

Depuis 2017, la politique étrangère féministe du Canada, soutient des programmes liés à la santé maternelle et infantile, notamment en finançant des organismes offrant des services d'avortement.

Conditions de vie des femmes

Entre 2015 et 2017, plusieurs données permettent de constater que le nombre de femmes vivant en situation de pauvreté a diminué¹⁷. Au printemps 2019, le Canada a déployé sa première stratégie de réduction de la pauvreté¹⁸, fixant des objectifs et établissant une méthodologie pour mesurer la pauvreté. Cependant, aucun nouveau financement n'est prévu pour la mise en œuvre de cette stratégie.

Depuis 2016, le gouvernement fédéral a déployé une allocation familiale afin de sortir de la pauvreté des centaines de milliers d'enfants. Cette allocation constitue une aide importante pour les femmes qui sont le plus souvent en charge de ces enfants. Des restrictions importantes à cette allocation existent. La mise en place d'un supplément de revenu garanti pour les personnes âgées en 2016 a aussi eu un impact positif sur la réduction de la pauvreté chez les femmes.

La possibilité pour les femmes de se loger décemment est un paramètre important pour leur santé et leur bien-être. En 2019, le gouvernement fédéral a légalisé le droit au logement au Canada. La

¹⁶ Action Canada pour la santé et les droits sexuels : Santé Canada a aboli l'exigence d'une échographie pour la pilule abortive

¹⁷ Statistique Canada, Table 11-10-0135-01 (formerly CANSIM 206-0041): Low income statistics by age, sex and economic family type. Et Statistics Canada, Table 11-10-0136-01 (formerly CANSIM 206-0042): Low income statistics by economic family type.

¹⁸ Gouvernement du Canada (2018), [Une chance pour tous: une première stratégie canadienne de la réduction de la pauvreté](#)

Loi relative à la Stratégie nationale du logement reconnaît le logement comme un droit humain fondamental et s'accompagne de la création de différentes instances permettant d'accompagner sa mise en œuvre. Par ailleurs, un financement de 11,2 milliards de dollars sur 11 ans, à compter de 2017, a été promis.¹⁹

- **LES OBSTACLES**

Couverture médicale universelle

Le Canada est le seul pays au monde qui dispose d'une couverture maladie universelle mais pas d'une couverture médicamenteuse universelle. Les femmes ayant souvent recours aux services de santé se retrouvent incapables de financer les médicaments dont elles auraient besoin. Ces femmes se retrouvent souvent sans emploi ou travaillant à temps partiel, ce qui fragilise encore plus leur situation.

Santé des femmes autochtones

Le taux de suicide chez les filles et jeunes femmes autochtones est sept fois plus élevé que chez les non-autochtones. Les causes de ce taux anormalement élevé sont plurifactorielles : violences sexuelles, conditions de vie (accès à l'eau, aux transports), destruction de la culture²⁰ etc. Par ailleurs, l'accès aux services de santé, qui relève des gouvernements provinciaux, demeure insuffisant dans les communautés autochtones.

Santé sexuelle et reproductive

Le Canada ne dispose d'aucun curriculum standardisé pour l'éducation sexuelle, laissant aux provinces une liberté totale dans l'application des directives relatives à l'éducation à la santé sexuelle et reproductive. En plus de n'être pas toujours à jour, dans certaines provinces de l'Ouest du pays, leur mise en œuvre fait face à la mainmise de groupes religieux prônant l'abstinence et offrant des informations erronées. Des enquêtes²¹ montrent que, dans certaines provinces, plus de

¹⁹ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p 40

²⁰ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p 25

²¹ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p 52

la moitié des jeunes ne savent pas où se procurer des contraceptifs d'urgence ou où se rendre pour se faire tester pour des IST. En 2018, les Nations Unies ont sommé le Canada de prendre des mesures immédiates pour assurer une éducation sexuelle à tous les jeunes canadiens.

Le Canada est le seul pays occidental qui ne dispose d'aucune loi encadrant l'avortement. La non-criminalisation de l'avortement est ainsi menacée par différentes tentatives de changer le statut du fœtus et ainsi remettre en question le droit à l'avortement. Par ailleurs, l'avortement n'est pas accessible dans toutes les régions.

Conditions de vie des femmes

Malgré des avancées depuis 2015, le Canada figure en 22^{ème} position sur 35 pays de l'OCDE pour le niveau de pauvreté²². Les femmes présentant des caractéristiques plurisectorielles sont surreprésentées parmi les personnes vivant en situation de pauvreté.

En 2016, on dénombrait entre 20 et 30% de femmes autochtones vivant des situations de pauvreté, contre 14,5% pour les femmes non-autochtones²³. Les données pour les autochtones sont probablement sous estimées puisque de nombreux autochtones ne participent pas aux activités de recensement. La stratégie *Une chance pour tous*²⁴, visant à réduire la pauvreté au Canada ne comprend aucun financement, laissant craindre une persistance de la pauvreté pour la prochaine génération de femmes. Les différentes aides pour les personnes en situation de précarité ou de pauvreté relèvent des gouvernements provinciaux, entraînant une grande disparité, et bien souvent une inadéquation entre le niveau de ces aides et la réalité locale²⁵.

Les conditions pour bénéficier des allocations familiales, qui jouent un rôle important dans la réduction de la pauvreté (voir avancées), excluent les enfants qui n'ont pas au moins un parent résidant légalement au Canada depuis au moins 18 mois. Ainsi, les femmes immigrantes, seules,

²² OECD (2019), OCDE [Distribution des revenus](#)

²³ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p 39

²⁴ Gouvernement du Canada : [Une chance pour tous : la première stratégie canadienne pour la réduction de la pauvreté](#).

²⁵ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p 41

avec un enfant, se retrouvent sans ressource et sont forcées soit de recourir à la protection de la jeunesse, soit de subir des relations toxiques ou abusives.²⁶

Le rapport final d'enquête national sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées²⁷ note que le Canada a de manière répétée et délibérée sous-financé les services liés à des droits humains de base (accès à l'eau, au logement, à la nourriture, aux soins de santé) dans les communautés autochtones, entraînant des situations socio-économiques dramatiques pour les femmes et les filles autochtones.

Femmes incarcérées

La situation des femmes incarcérées au Canada est inquiétante. Alors que depuis dix ans le nombre d'hommes emprisonnés diminue, le nombre de femmes incarcérées a lui augmenté de 30%²⁸. 80% de ces femmes présentent des problèmes de santé mentale et 82% se retrouvent en prison pour des motifs en lien avec des violences infligées par des hommes, les addictions, la pauvreté, ou des problèmes de santé mentale²⁹.

Par ailleurs, les femmes autochtones représentent 40% de l'ensemble de la population féminine carcérale, contre 3% de la population totale au Canada³⁰.

Au Canada, les discriminations et atteintes aux droits pour les femmes se trouvent exacerbées en prison. Les situations préjudiciables et les placements en sécurité maximum sont beaucoup plus importants chez les femmes que chez les hommes³¹.

Malgré la loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition³² qui stipule l'importance de prendre en compte les besoins spécifiques des femmes et en particulier des femmes

²⁶ Ibid. p 22

²⁷ Rapport d'enquête national sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées [Rapport final Volume 1b, pp. 189-242](#)

²⁸ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p 57

²⁹ Ibid.

³⁰ Ibid.

³¹ Ibid.

³² Gouvernement du Canada [Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition](#)

autochtones et des femmes ayant des problèmes de santé mentale, le système carcéral continue d'appliquer les mêmes mesures aux hommes et aux femmes³³.

En 2019, le projet de loi C-83³⁴ qui avait pour but d'améliorer la loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition a été adopté. Cette loi a été vertement critiquée car elle n'apporte aucun réel changement, en particulier en lien avec la question des femmes emprisonnées³⁵.

➤ ÉDUCATION ET CULTURE

• LES AVANCÉES

Comme durant la décennie précédente, le pourcentage de femmes diplômées post-secondaire tertiaire a augmenté entre 2005 et 2015 passant de 50 à 61% (augmentation de 22%), tandis que pour les hommes il est passé de 43 à 49% (augmentation de 14%). Le pourcentage de femmes diplômées du supérieur est également en augmentation.³⁶

En 2011, 35% des femmes autochtones détenaient un diplôme d'étude post secondaire tertiaire³⁷.

En 2016, après 10 ans de coupures budgétaires pour l'éducation dans les communautés autochtones, l'investissement pour les programmes éducatifs autochtones a enfin été augmenté. De même, en 2016, le budget pour les bourses d'études et les prêts a augmenté de 50% par rapport au budget précédent. De plus, en 2019, le gouvernement fédéral a annoncé de nouvelles modalités de financement plus équitables pour l'éducation primaire et secondaire et un contrôle renforcé des systèmes scolaires autochtones. De nouveaux investissements pour les programmes de langue et culture, comme pour l'éducation de la petite enfance ont également été annoncés³⁸.

³³ Office of the Correctional Investigator (2018). *Annual Report, 2017-2018*, p. 80.

³⁴ Gouvernement du Canada. [Loi C83](#)

³⁵ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p 58

³⁶ Statistique Canada, 2016, [Répartition des femmes et des hommes de 25 à 64 ans selon le plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu](#)

³⁷ Statistique Canada. [Le niveau de scolarité des peuples autochtones](#)

³⁸ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p 31

- **LES OBSTACLES**

Domaines d'études

Les femmes demeurent moins susceptibles de poursuivre des études post secondaires dans les domaines traditionnellement dominés par les hommes, tels les métiers, les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM)³⁹. À noter que les femmes autochtones représentent 37% des diplômés autochtones dans ces domaines, comparativement à 33% des diplômés en STIM parmi les non-autochtones⁴⁰.

Les femmes sont également sous-représentées dans les programmes d'apprentissage de métiers traditionnellement masculins et mieux rémunérés (électricité, plomberie, menuiserie, soudure, automobile).

Coût des études

Depuis vingt ans, le coût de l'éducation post secondaire est en constante augmentation au Canada, forçant beaucoup d'élèves à s'endetter pour défrayer leurs études. À niveau d'éducation égal, les salaires des femmes n'étant pas à la hauteur de celles des hommes (voir section économique), les jeunes femmes au Canada se retrouvent avec un niveau d'endettement plus élevé que les hommes⁴¹.

Femmes autochtones

Le niveau d'éducation des femmes autochtones demeure très en dessous de celui des non-autochtones. Les femmes inuites sont moins d'un tiers à détenir un diplôme de niveau post-secondaire. Elles sont 39% chez les premières nations et 49% chez les métisses. Tous ces taux sont inférieurs à ceux de la population globale canadienne⁴².

³⁹ Ibid. p 30

⁴⁰ Statistique Canada, [Les femmes et l'éducation : qualifications, compétences et technologies](#).

⁴¹ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p 31

⁴² Ibid. p19

Les autochtones sont peu nombreux à fréquenter l'université, notamment en raison de la faible qualité des systèmes d'éducation primaire et secondaire à leur portée.

Femmes en situation de handicap

En 2017, les femmes en situation de handicap sont deux fois plus nombreuses (18,3% contre 8,3%) à ne pas compléter un diplôme d'études secondaires que les femmes qui ne sont pas en situation de handicap⁴³.

➤ **PAIX, SÉCURITÉ ET GESTION DE CONFLITS**

• **LES AVANCÉES**

Compte tenu du contexte pacifique au Canada, les questions concernant les femmes et les conflits armés sont gérés au Canada par le truchement de sa politique étrangère, de son aide au développement et de l'armée canadienne.

En novembre 2017, le Canada a lancé le deuxième **Plan d'action national du Canada sur les femmes, la paix et la sécurité (FPS)**⁴⁴. Ce deuxième plan se démarque du précédent (2010 – 2016) par une nouvelle approche féministe de la paix et de la stabilité. En effet, alors que le plan précédent mettait en avant le soutien et l'aide à apporter aux femmes en situation de conflit, ce nouveau plan se fixe des objectifs dans lesquels les femmes sont parties prenantes, non seulement durant les conflits, mais à l'issue de ceux-ci, tout en maintenant des objectifs de protection et de défense des droits. Par ailleurs, ce plan accorde une place importante aux organismes de la société civile. L'évaluation des actions prévue intègre une démarche ACS+⁴⁵

En 2017, le Canada a créé **l'Initiative Elsie**⁴⁶ qui vise à accroître la participation des femmes aux opérations de paix et à contribuer à la création d'un environnement plus réceptif à leur égard.

⁴³ Ibid. p31

⁴⁴ Gouvernement du Canada : [Un pilier pour la paix](#)

⁴⁵ Analyse Comparative entre les sexes +

⁴⁶ Gouvernement du Canada. [Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix](#)

En juin 2019, pour la première fois une ambassadrice pour les femmes, la paix et la sécurité, a été nommée.

- **LES OBSTACLES**

Le financement de la politique internationale féministe du Canada, n'obtient un financement que de 0,28% du PIB, loin derrière de nombreux autres pays et très loin du 0,7% qui est la cible recommandée⁴⁷.

Le changement politique en 2015 a montré l'importance qu'avaient les orientations politiques d'un gouvernement en matière d'engagement international. Cette dépendance à l'égard des changements de gouvernement empêche d'entrevoir une pérennité sur le long terme des engagements pris depuis 2015.

L'engagement du Canada dans une véritable politique de paix, de sécurité et de gestion de conflits n'est pas toujours cohérent. On peut noter par exemple, le contournement du traité sur le commerce des armes des Nations Unies qui a permis au Canada de vendre des armes à l'Arabie saoudite, responsable notamment de la crise humanitaire au Yémen, l'une des plus graves jamais survenues⁴⁸.

- **PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES**

- **LES AVANCÉES**

Représentation en politique

En 2015, pour la première fois le Canada a disposé d'un gouvernement paritaire. Le sénat a par ailleurs atteint sa proportion la plus élevée de femmes de son histoire : 46%.

D'autres avancées dans la représentation des femmes sont constatées depuis 2015 aux différents niveaux de gouvernements fédéraux et territoriaux.

Discrimination en politique

⁴⁷ OCDE (2019), [Repli de l'aide au développement en 2018, en particulier vers les pays qui en ont le plus besoin](#)

⁴⁸ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p 62

Entre 2014 et 2019, dans plusieurs provinces, de nombreuses initiatives visant à améliorer l'accessibilité à des mandats électoraux pour les femmes ont été déployées, permettant par exemple la conciliation de tels mandats avec la maternité et la vie familiale⁴⁹.

En 2017, le Gouvernement du Canada a entamé une démarche visant à introduire une démarche exhaustive pour éradiquer la violence et le harcèlement au sein de toute l'organisation fédérale⁵⁰.

- **LES OBSTACLES**

Représentation en politique

Malgré les avancées mentionnées plus haut, au Canada les femmes sont sous-représentées dans les postes électifs à tous les paliers de gouvernement. Au palier fédéral, aux élections de 2015, 27% des membres élus du Parlement étaient des femmes, ce qui ne représente qu'un point de pourcentage de plus qu'aux élections de 2011. Cette proportion a fait passer le Canada de la 50^{ème} (avant 2015) à la 61^{ème} place du classement des pays selon leur représentation des femmes élues. Les statistiques sont semblables dans les assemblées provinciales et les conseils municipaux. De plus, si des progrès sont observés, ils ne sont pas égaux parmi les femmes. Contrairement à de nombreux autres pays, le Canada n'a pratiquement pas évolué sur ce point depuis les années 2000⁵¹.

Femmes autochtones

Les femmes autochtones ne représentent que 17,2% des chefs dans les communautés autochtones⁵². Dans le dialogue de nation à nation (entre le Canada et les communautés autochtones), le gouvernement canadien n'accorde aucune place aux groupes de femmes autochtones, pas plus

⁴⁹ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p 71

⁵⁰ Justice Canada. [Loi modifiant la Loi sur le Code canadien du travail \(harcèlement et violence\), la Loi sur les relations de travail au Parlement, et la Loi n° 1 du budget 2017](#)

⁵¹ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p70

⁵² Ibid

qu'aux expertes autochtones. Ainsi, des décisions importantes concernant les femmes autochtones sont prises sans que celles-ci en soient parties prenantes⁵³.

Discrimination en politique

Une recherche conduite par le Young Women's Leadership Network a révélé que 80% des personnes ayant vécu des situations de violence et/ou de harcèlement dans le milieu de la politique canadienne (comme élue ou employée), renonçaient à se représenter en raison de leur expérience et de la manière dont les situations étaient prises en charge par les partis politiques⁵⁴.

➤ VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

• LES AVANCÉES

Depuis 1983, le code criminel canadien⁵⁵ intègre les agressions sexuelles au chapitre des infractions contre la personne et la réputation. Différents cadres légaux existent pour protéger les personnes des violences basées sur le genre.⁵⁶

Déterminer la tendance concernant le nombre d'actes de violence envers les femmes est complexe. On peut par exemple noter qu'entre 2016 et 2017, le nombre de crimes sexuels rapportés a augmenté de 13%, ce qui peut avoir comme cause le mouvement **#moiaussi**. Le harcèlement sexuel et l'intimidation demeurent des enjeux importants dans les différentes provinces canadiennes, particulièrement pour les filles. Plusieurs provinces ont mis en œuvre des lois contre l'intimidation, dont plusieurs ont pris en compte une analyse sexo-spécifique.

En juillet 2017, le gouvernement a lancé la **stratégie nationale pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe** qui repose sur trois piliers : la prévention, le soutien aux personnes

⁵³ Ibid p12

⁵⁴ Ibid p 71

⁵⁵ Gouvernement du Canada. [Code criminel/ infractions d'ordre sexuel](#)

⁵⁶ Gouvernement canadien : [violence sur le genre et accès à la justice](#)

survivantes et à leur famille, et la réactivité du système juridique et judiciaire aux besoins. Un financement a été alloué à cette stratégie pour 5 ans à compter de 2017⁵⁷.

En 2019, la loi sur le divorce a été amendée pour prendre en compte la nécessité de protéger les femmes fuyant la violence conjugale⁵⁸.

Armes à feu

En 2019, la loi C-71 permettant de contrôler la possession d'armes à feu a reçu la sanction royale. Ce premier pas vers un retour à un certain contrôle de la détention et du transport des armes à feu permet d'œuvrer à la réduction du nombre de femmes et de filles victimes de féminicides au Canada⁵⁹.

Femmes autochtones

Faisant suite aux pressions exercées depuis de nombreuses années par différentes instances nationales et internationales (AFAI⁶⁰ et AFAC⁶¹, CIDH⁶², CEDAW⁶³), le gouvernement fédéral du Canada a lancé en 2017 une enquête sur la disparition et l'assassinat des filles et femmes autochtones qui a donné lieu à la parution d'un rapport à l'été 2019.

Femmes immigrantes

En 2017, le gouvernement fédéral a retiré l'obligation pour les conjoint(es) parrainé(es) de vivre ensemble pendant deux ans avant de pouvoir se séparer. Cette obligation, introduite en 2012 par le

⁵⁷ Condition Féminine Canada : [stratégie nationale pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe](#).

⁵⁸ Ministère de la justice. [Modification de la loi sur le divorce](#)

⁵⁹ Gouvernement du Canada. [Sanction royale : renforcer les lois liées aux armes à feu pour protéger les collectivités](#)

⁶⁰ Alliance canadienne féministe pour l'action internationale

⁶¹ Association des femmes autochtones du Canada

⁶² Commission interaméricaine des droits de l'homme

⁶³ Comité pour l'élimination des discriminations envers les femmes

gouvernement précédent, forçaient des femmes à subir des situations d'abus sans possibilité de recours, puisqu'une séparation remet en cause leur demande de citoyenneté⁶⁴.

• LES OBSTACLES

En 2017, 96000 personnes au Canada ont été victimes de violence de la part d'un partenaire intime et 80% de ces victimes sont des femmes⁶⁵.

La violence à l'égard des filles est particulièrement préoccupante puisque les filles sont deux fois plus à risque de subir des violences que les femmes adultes et neuf fois plus à risque que les garçons du même âge pour les filles âgées de 15 ans⁶⁶.

Femmes autochtones

Le **rapport final d'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées**⁶⁷ fait état des nombreuses situations de violences rencontrées par les femmes et les filles autochtones tant au niveau d'une violence intra-communautaire que d'une violence d'état. Plus spécifiquement on peut noter des taux élevés de violences sexuelles associés à l'exploitation et au trafic d'êtres humains comme aux camps de travailleurs dans l'industrie minière ou encore les stérilisations forcées, le taux élevé de placement d'enfants et la surreprésentation des femmes autochtones dans les prisons canadiennes. Des acteurs comme la police et les agents correctionnels sont impliqués dans ces violences.

À noter que la violence envers les femmes inuites est particulièrement élevée puisque le taux de femmes inuites susceptibles d'être agressées sexuellement est 12 fois plus élevé que le taux moyen au Canada⁶⁸. Le taux particulièrement élevé de violences, comme des situations de pauvreté (voir économie) des inuites provient notamment d'un financement insuffisant du gouvernement fédéral

⁶⁴ CBC.ca [Liberals repeal Conservative immigrant residency requirement targeting marriage fraud](#)

⁶⁵ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p 43

⁶⁶ Statistique Canada, [La violence contre les filles et les jeunes femmes, affaires déclarées par la police au Canada, 2017](#)

⁶⁷ Rapport d'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées [Rapport final Volume 1b, pp. 189-242](#)

⁶⁸ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p14

car les inuites ne bénéficient pas de la « loi sur les indiens » qui oblige le gouvernement fédéral à un certain nombre de financements.⁶⁹.

À la suite de ce rapport d'enquête, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il lancerait un programme national d'action, qui, à l'automne 2019, n'a pas encore été présenté.

Stérilisation forcée

En décembre 2018, Le comité des Nations unies contre la torture (UNCAT) a affirmé que la stérilisation forcée et obligatoire des femmes au Canada relevait de la torture et a intimé au Canada de prendre des mesures législatives et politiques pour prévenir et criminaliser de telles pratiques. À l'automne 2019, aucune mesure significative n'a encore été instituée.

Femmes présentant un handicap

Au Canada, les femmes présentant des handicaps sont bien plus concernées par les violences que les autres femmes. En 2014, 45% de toutes les femmes victimes de violences (violences sexuelles, domestiques, et toutes autres violences) sont des femmes présentant un handicap⁷⁰.

Personnes LGBTQ+

Au Canada, les personnes s'identifiant aux LGBTQ+ sont deux fois plus à risque d'être agressées sexuellement que celles se caractérisant comme hétérosexuelles⁷¹.

Femmes emprisonnées

En 2018, près de 90% des femmes incarcérées au Canada ont déjà été victimes de violences sexuelles ou physiques infligées par des hommes. La très grande majorité des femmes qui sont accusées d'utiliser la force en réaction à une agression, ne se défendent pas et plaident coupables⁷².

⁶⁹ Ibid p15

⁷⁰ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p 17

⁷¹ Ibid p 44

⁷² Ibid p 57

Alors que les femmes représentent seulement 5% de la population carcérale, elles représentent un tiers des incidents d'automutilation⁷³.

➤ **ACCÈS À LA JUSTICE**

• **LES AVANCÉES**

Le système judiciaire canadien permet globalement la recherche de l'égalité des genres et l'amélioration de la condition féminine.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, les activités visant la revendication de droits sont de nouveau (après avoir été supprimées par le précédent gouvernement) admissibles à un financement dans le cadre des projets appuyés par le Programme de promotion de la femme⁷⁴

Ce financement permet de soutenir des organismes offrant des cliniques juridiques pour permettre aux femmes de mieux comprendre et faire valoir leurs droits (en matière d'emploi ou de droit de la famille, par exemple). L'accompagnement dans les procédures formelles de plainte, notamment devant les tribunaux des droits de la personne, peuvent ainsi être porteuses de solutions ayant des effets systémiques.

Le droit international, comme les pactes et les déclarations des droits de la personne auxquelles le Canada adhère, dont certaines sont juridiquement contraignantes, sont utiles pour soutenir les arguments en faveur de l'égalité.

• **LES OBSTACLES**

Dans le rapport d'enquête de 2019, sur les assassinats et les disparitions des femmes et des filles autochtones, il est relevé une discrimination raciale persistante dans le système judiciaire tant de la part des agents de polices que des cours de justice ou dans les prisons. Par conséquent, le système

⁷³ Ibid p 58

⁷⁴ Condition féminine Canada. [Programme de promotion de la femme](#)

judiciaire fédéral, comme les systèmes provinciaux, ne remplissent pas actuellement leur rôle protecteur envers les femmes autochtones.

Le peu de cas de violences intraconjugales portés devant la justice aboutissant à une condamnation laisse penser que le système judiciaire a une vision biaisée de ces situations. L'attitude des différents intervenants conduit nombre de femmes à ne pas tenter d'actions en justice ou à rapidement retirer leur plainte⁷⁵.

➤ ACCÈS AUX RESSOURCES/SPHÈRE ÉCONOMIQUE

• LES AVANCÉES

En 2015, le gouvernement fédéral a adhéré au Club 30%, un organisme qui vise à atteindre un taux de 30% de femmes dans les conseils d'administration des entreprises d'ici 2020. Les progrès sont lents (voir obstacles) à se faire sentir⁷⁶.

En 2016, le gouvernement canadien a réinstauré une politique de service de garde ainsi que son financement⁷⁷. Sachant que les femmes s'occupent majoritairement des enfants, ces nouvelles mesures sont de nature à favoriser l'implication des femmes sur le marché du travail.

• LES OBSTACLES

Les femmes sont sous-représentées dans les postes de direction et de gestion. En 2018, elles comptent pour 3,3 % des PDG des 60 plus grandes entreprises au Canada, entre 14 et 24% des membres de conseils d'administration et 3,5% des postes de présidentes⁷⁸.

⁷⁵ Alana Prochuk (2018), [We are here : women's experiences of the barriers to reporting sexual assaults, Part 9](#), West Coast LEAF.

⁷⁶ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p 71

⁷⁷ Ibid p 28

⁷⁸ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p 72

Les améliorations en termes de santé et d'éducation ne se traduisent pas par des avancées conséquentes sur le plan économique pour les femmes. L'écart salarial entre les femmes et les hommes place le Canada à la 31^{ème} place sur 36 parmi les pays de l'OCDE. Pour chaque dollar gagné par les hommes, les femmes gagnent 82 cents. Cet écart est encore plus important pour les femmes autochtones ou de minorités visibles⁷⁹

Par ailleurs, bien que les femmes jeunes soient proportionnellement plus nombreuses que les hommes jeunes sur le marché du travail (57,2% contre 54,4%), cette proportion s'inverse de façon importante (77,5% contre 85,3%) dans la tranche d'âge 25-54 ans⁸⁰ qui constitue celle où les personnes constituent une famille. On comprend ainsi l'importance de déployer un service de garde pour l'ensemble des enfants et d'œuvrer pour plus d'égalité dans la répartition des tâches à caractère familial.

⁷⁹ Ibid. p 6

⁸⁰ Statistique Canada. [Les femmes et le travail rémunéré](#)

OBSERVATIONS GENERALES

Au Canada, comme dans la plupart des pays à haut revenu, la grande majorité des femmes avaient déjà atteint des niveaux élevés dans les domaines de la santé, de l'éducation et des droits au moment de la Conférence de Beijing.

Après une décennie où le rythme des progrès vers l'égalité a été au ralenti, des décisions gouvernementales laissent entrevoir une accélération des progrès dans les prochaines années. Un certain nombre de mesures permettent déjà de constater des avancées. Parmi ces mesures, on peut citer la remise en application d'une analyse basée sur le genre au niveau des politiques gouvernementales, la création d'un ministère de la condition féminine et la politique étrangère féministe du Canada.

Néanmoins, un certain nombre de points appellent toujours à la vigilance ou à l'action. Nous pensons tout particulièrement aux femmes et aux filles autochtones dont de nombreux droits ne sont pas aujourd'hui respectés et pour lesquelles un plan d'action ne s'est pas encore concrétisé. La question des violences faites aux femmes, l'égalité salariale ou de la représentation en politique ainsi que la représentation des femmes sur les conseils d'administration du secteur privé sont également des points sur lesquels le Canada se doit d'agir.

RECOMMANDATIONS

- Ratifier les conventions et traités au niveau régional notamment la convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre les femmes « Convention De Belém Do Para (1994) », entrée en vigueur le 5 mars 1995, la Convention américaine des droits de l'homme adoptée en 1969.
- Renforcer les moyens de protection des femmes contre toutes les formes de violences
 - Sensibiliser les femmes, surtout celles appartenant à une minorité, sur leurs droits et rendre accessibles les instruments juridiques nationaux et internationaux.
 - Continuer de créer des conditions favorables afin que les femmes puissent faire des études et accéder à une gamme de possibilités de carrières, dans des contextes libérés de toute discrimination.

- S'assurer que les femmes reçoivent un salaire égal à celui des hommes pour un travail de même valeur.
- Intégrer des dispositions spécifiques à la participation politique des femmes par un système de quota par exemple ou élaboration d'une loi nationale sur la parité.
- Mettre en place un plan d'action avec financement pour permettre de rattraper le retard très important pour toutes les questions relatives aux droits des femmes autochtones.

DOCUMENTS CONSULTÉS

Les enjeux féministes, une priorité à mettre à l'agenda : Outils et analyse des élections fédérales par le Groupe des 13 (document en cours de rédaction)

Mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (1995) dans le contexte du vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : Examen national du Canada. Mai 2019

La majeure partie des informations proviennent de "Unfinished business : a parallel report on Canada's implementation of Beijing Declaration and platform for action" par le Centre canadien de politiques alternatives (2019).

[Statistique canada](#)

¹ World Economic Forum (2018). [The Global Gender Gap Report 2018](#)

¹ [L.C. 2017, ch. 13](#)

¹ [L.C. 2018, ch. 14 du 21-06-2018, modifiée 04-06-2019](#)

¹ [L.C. 2018, ch. 22](#)

¹ Le terme "Indien" est utilisé en raison de son emploi dans le nom de la loi. Nous emploierons le terme "autochtones" dans tout autre context.

¹ <https://cfc-swc.gc.ca/index-fr.html>

¹ Condition féminine Canada : [ACS+1](#)

¹ **Rapport d'enquête national sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées** [Rapport final Volume 1b, pp. 189-242](#)

¹ Sécurité publique Canada : [Plan d'action national de lutte contre la traite des personnes](#)

¹ www.reseaeualitegenres.ca

¹ Statistique Canada : [Centre des statistiques sur le genre, la diversité et l'inclusion](#)

¹ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p 77

¹ [Statistique canada](#)

¹ Gouvernement du Canada, [stratégie pour la santé des femmes](#)

¹ Action Canada pour la santé et les droits sexuels : Santé Canada a aboli l'exigence d'une échographie pour la pilule abortive

¹ Statistique Canada, Table 11-10-0135-01 (formerly CANSIM 206-0041): Low income statistics by age, sex and economic family type. Et Statistics Canada, Table 11-10-0136-01 (formerly CANSIM 206-0042): Low income statistics by economic family type.

¹ Gouvernement du Canada (2018), [Une chance pour tous: une première stratégie canadienne de la réduction de la pauvreté](#)

¹ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p 40

¹ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p 25

¹ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p 52

¹ OECD (2019), OCDE [Distribution des revenus](#)

¹ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p 39

¹ Gouvernement du Canada : [Une chance pour tous : la première stratégie canadienne pour la réduction de la pauvreté.](#)

¹ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p 41

¹ Ibid. p 22

¹ **Rapport d'enquête national sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées** [Rapport final Volume 1b, pp. 189-242](#)

¹ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p 57

¹ Ibid.

¹ Ibid.

¹ Ibid.

¹ Gouvernement du Canada [Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition](#)

¹ Office of the Correctional Investigator (2018). *Annual Report, 2017-2018*, p. 80.

¹ Gouvernement du Canada. [Loi C83](#)

¹ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p 58

¹ Statistique Canada, 2016, [Répartition des femmes et des hommes de 25 à 64 ans selon le plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu](#)

¹ Statistique Canada. [Le niveau de scolarité des peuples autochtone](#)

¹ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p 31

¹ Ibid. p 30

¹ Statistique Canada, [Les femmes et l'éducation : qualifications, compétences et technologies](#)

¹ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p 31

¹ Ibid. p19

¹ Ibid. p31

¹ Gouvernement du Canada : [Un pilier pour la paix](#)

¹ Analyse Comparative entre les sexes +

¹ Gouvernement du Canada. [Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix.](#)

¹ OCDE (2019), [Repli de l'aide au développement en 2018, en particulier vers les pays qui en ont le plus besoin](#)

¹ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p 62

¹ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p 71

¹ Justice Canada. [Loi modifiant Loi modifiant le Code canadien du travail \(harcèlement et violence\), la Loi sur les relations de travail au Parlement, et la Loi n° 1 du budget 2017](#)

¹ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p70

¹ Ibid

¹ Ibid p12

¹ Ibid p 71

¹ Gouvernement du Canada. [Code criminel/ infractions d'ordre sexuel](#)

¹ Gouvernement canadien : [violence sur le genre et accès à la justice](#)

¹ Condition Féminine Canada : [stratégie nationale pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe.](#)

¹ Ministère de la justice. [Modification de la loi sur le divorce](#)

¹ Gouvernement du Canada. [Sanction royale : renforcer les lois liées aux armes à feu pour protéger les collectivités](#)

¹ Alliance canadienne féministe pour l'action internationale

¹ Association des femmes autochtones du Canada

¹ Commission interaméricaine des droits de l'homme

¹ Comité pour l'élimination des discriminations envers les femmes

¹ CBC.ca [Liberals repeal Conservative immigrant residency requirement targeting marriage fraud](#)

¹ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p 43

¹ Statistique Canada, [La violence contre les filles et les jeunes femmes, affaires déclarées par la police au Canada, 2017](#)

¹ Rapport d'enquête national sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées [Rapport final Volume 1b, pp. 189-242](#)



¹ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p14

¹ Ibid p15

¹ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p 17

¹ Ibid p 44

¹ Ibid p 57

¹ Ibid p 58

¹ Condition féminine Canada. [Programme de promotion de la femme](#)

¹ Alana Prochuk (2018), [We are here : women's experiences of the barriers to reporting sexual assaults, Part 9](#), West Coast LEAF.

¹ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p 71

¹ Ibid p 28

¹ CCPA (2019) Unfinished Business: A parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action p 72

¹ Ibid. p 6

¹ Statistique Canada. [Les femmes et le travail rémunéré](#)